



## Budget participatif 2022

# Mode d'emploi



### Qui peut participer ?

Tous les Ascéens âgés de 8 ans et plus, sans condition de nationalité.



### Quel budget ?

L'enveloppe allouée est de **50 000 €** pour ce deuxième budget participatif. Ce montant pourra être revu lors des éditions suivantes.



### Quels critères les projets doivent-ils respecter ?

#### • Relever d'une dépense d'investissement

Exemples : ✓ installer un banc supplémentaire sur une place  
X créer un poste d'animateur (dépense de fonctionnement)

#### • Relever d'une compétence de la ville

Exemples : ✓ installer un jeu pour enfant dans un parc  
X installer un ralentisseur dans une rue (compétence métropolitaine)

#### • Être d'intérêt collectif

Exemples : ✓ installer une boîte à livres dans l'espace public  
X créer une activité à but lucratif (intérêt privé)



Ville d'Essey-lès-Nancy  
Place de la République  
54270 Essey-lès-Nancy

www.esseylesnancy.fr  
03 83 18 30 00



Les projets doivent par ailleurs avoir un **coût inférieur à 50 000 €** et être **suffisamment précis** pour pouvoir être évalués par les services.

**Le porteur de projet doit s'engager à participer activement à la phase d'instruction, à promouvoir l'adhésion à son projet et à concourir à sa mise en œuvre.**

La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement intérieur, consultable et téléchargeable sur le site de la ville et la plateforme participative.

# Les étapes

## 1 • Le dépôt des projets

### Quand ?

Du **1<sup>er</sup> juin** au **31 août** 2022

### Où ?

Sur la plateforme participative  
**<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr/processes/essey-les-nancy-bp22>**  
ou sur une fiche projet papier à retirer en mairie  
si vous n'avez pas d'ordinateur.

### Avec qui ?

**Seul, en collectif ou en association.**  
N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez envoyer  
vos questions à **[participation@esseylesnancy.fr](mailto:participation@esseylesnancy.fr)**

## 2 • L'analyse des projets

### Quand ?

Du **1<sup>er</sup> septembre** au **30 novembre** 2022

### Par qui ?

**Les services de la ville analysent la recevabilité et la faisabilité des projets.**  
Si besoin, les porteurs de projets pourront être contactés pour retravailler leurs projets ou les fusionner avec d'autres.  
Sur avis des services municipaux, **la commission mixte paritaire sélectionne les projets soumis au vote des habitants.**

## 3 • Le vote

### Quand ?

Du **1<sup>er</sup> février** au **28 février** 2023

### Comment ?

Chaque Ascéens peut voter une fois sur la plateforme en ligne ou déposer un bulletin papier dans une urne en mairie après avoir élargé.

**Chaque votant peut choisir autant de projets qu'il souhaite dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 50 000 €.**

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée, puis ils seront intégrés au budget d'investissement 2023 de la ville.

## 4 • La réalisation des projets

### Quand ?

La mise en place des projets débutera en avril 2023, après le vote en conseil municipal du budget 2023.